

FAQ - FERMETURE PROGRESSIVE DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE EN CUIVRE

Le décommissionnement du réseau cuivre désigne l'opération de fermeture progressive du réseau téléphonique en cuivre par son propriétaire, l'Opérateur historique Orange.

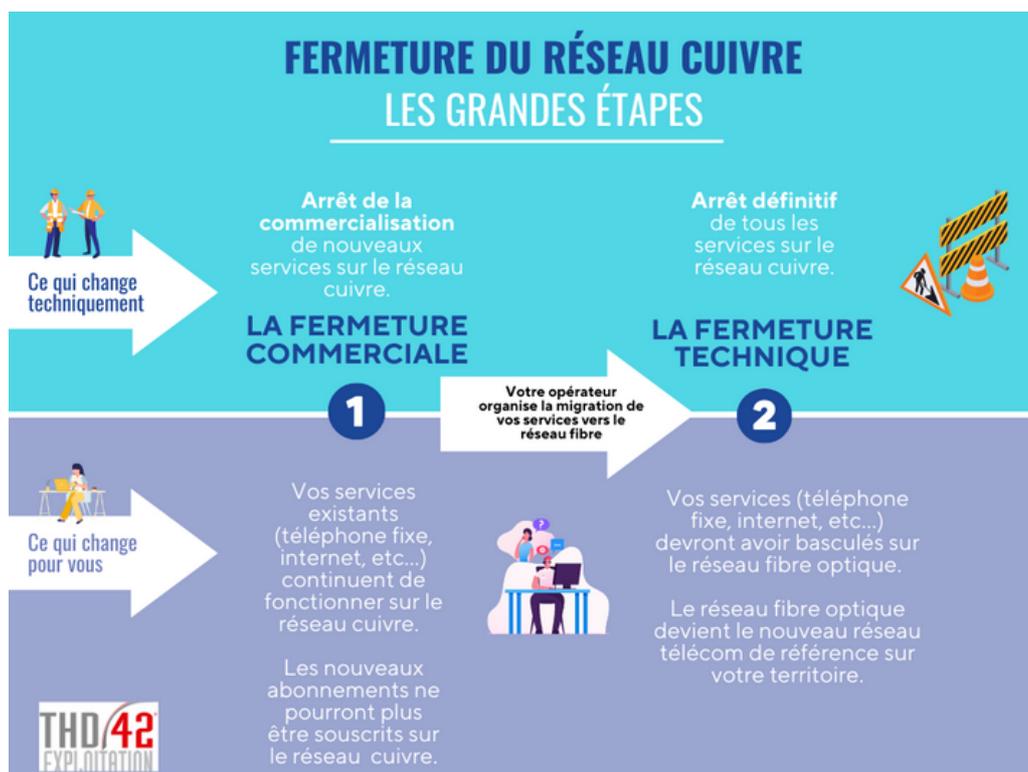
Ma commune est concernée par la fermeture du réseau cuivre, comment celle-ci se passe concrètement ?

Que vous soyez un particulier, une administration ou une entreprise, si vous utilisez pour vos services fixes (téléphone, internet haut débit et/ou télévision) une offre sur cuivre, vous pouvez contacter dès maintenant votre opérateur ou l'opérateur de votre choix pour souscrire à une offre de substitution sur fibre optique.

Dans tous les cas, votre opérateur actuel prendra contact avec vous en amont de la date de fermeture du réseau cuivre pour vous proposer son offre de remplacement la plus pertinente. Vous restez, bien entendu, libre de donner suite à cette proposition ou, dans le cas contraire, de vous tourner vers un autre opérateur comme indiqué ci-dessus.

IMPORTANT : les offres destinées aux grandes entreprises étant plus longues à mettre en place, nous vous recommandons d'anticiper la bascule de vos services sur le réseau fibre optique.

Quelles sont les étapes de cette fermeture ?



FAQ - FERMETURE PROGRESSIVE DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE EN CUIVRE

Le décommissionnement du réseau cuivre désigne l'opération de fermeture progressive du réseau téléphonique en cuivre par son propriétaire, l'Opérateur historique Orange.

Régulièrement, Orange propriétaire du réseau cuivre diffusera la liste des communes concernées par cette opération. Le premier lot de communes a été publié le 13 décembre 2022 par Orange avec une fermeture commerciale au 31 janvier 2024 et une fermeture technique au 31 janvier 2025. Un lot n°2 et un lot n°3 sont en cours de constitution.

Jusqu'à quand mon offre internet/TV ou de téléphone fixe restera-t-elle opérationnelle ?

Votre connexion internet et/ou votre ligne de téléphone fixe seront opérationnelles jusqu'à la fermeture technique du réseau cuivre. Comme indiqué précédemment, nous vous conseillons d'anticiper votre passage à la fibre le plus tôt possible afin d'assurer la continuité de vos services télécoms. En effet, à la date de fermeture technique, tous vos services internet, TV, téléphone fixe et autres usages spéciaux délivrés par le réseau cuivre seront définitivement coupés.

Quelle est la date limite pour basculer vers la fibre ?

La fermeture technique du réseau cuivre est fixée par Orange et dépend des lots (voir calendrier prévisionnel ci-dessous). A cette échéance, l'ensemble des services internet, TV, téléphone fixe et autres usages spéciaux délivrés sur le réseau cuivre ne seront plus accessibles.

Calendrier prévisionnel de fermeture de la boucle locale cuivre		
Lot	Fermeture commerciale	Fermeture technique
1	31/01/2024	31/01/2025
2	11/2024	11/2025
3	11/2025	11/2026
4	Janvier 2026	11/2027
5		11/2028
6		11/2029
7		11/2030

(Pour savoir à quelles communes correspond le lot 1, voir la carte de la Loire sur le site internet).

FAQ - FERMETURE PROGRESSIVE DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE EN CUIVRE

Le décommissionnement du réseau cuivre désigne l'opération de fermeture progressive du réseau téléphonique en cuivre par son propriétaire, l'Opérateur historique Orange.

Chaque opérateur prendra contact avec ses clients pour les informer de l'arrêt des services détenus, selon des modalités et un calendrier qui leur sont propres. Néanmoins, nous vous conseillons d'anticiper votre passage à la fibre optique le plus tôt possible afin d'assurer la continuité de vos services. En effet, dans certaines situations l'installation de la fibre optique peut s'avérer complexe et prendre plusieurs mois.

Il est important de vous assurer de votre éligibilité de votre logement ou local à usage professionnel à la fibre optique sur le site de THD42.

Je refuse de réaliser des travaux pour raccorder mon logement ou mon local à usage professionnel à la fibre optique car je ne suis pas à l'origine du changement.

A la date de fermeture technique du réseau cuivre l'ensemble des services internet, TV, téléphone fixe et autres usages spéciaux délivrés par ce réseau seront définitivement coupés sur votre commune. Par conséquent, le passage à la fibre optique (ou sur une autre technologie de votre choix) est rendu nécessaire pour assurer la continuité de vos services télécoms.

Pour rappel, le raccordement au réseau fibre optique est généralement pris en charge par votre opérateur et s'avère donc gratuit. Toutefois, les travaux sur le domaine public (en cas de construction neuve), sur votre terrain ou à l'intérieur de votre logement ou de votre local à usage professionnel restent à votre charge lorsqu'ils sont rendus nécessaires. Rapprochez-vous de votre opérateur commercial pour tout renseignement, ou renseignez-vous auprès de THD42.

Je ne veux qu'un accès téléphonique fixe, cela me suffit.

C'est possible, contactez votre opérateur ou l'opérateur de votre choix, pour échanger sur les différentes solutions disponibles, tout en demandant à conserver votre numéro de téléphone. Cela nécessite quand même de migrer vers la fibre optique.

Je ne veux pas d'offre incluant la télévision.

C'est possible, contactez votre opérateur ou l'opérateur de votre choix pour échanger sur les différentes solutions disponibles.

FAQ - FERMETURE PROGRESSIVE DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE EN CUIVRE

Le décommissionnement du réseau cuivre désigne l'opération de fermeture progressive du réseau téléphonique en cuivre par son propriétaire, l'Opérateur historique Orange.

Dois-je faire évoluer mon offre et/ou abonnement ?

Un changement d'offre vers la fibre est nécessaire, nous vous encourageons donc à contacter un opérateur pour voir les offres disponibles.

Mon numéro de téléphone fixe va-t-il changer ?

Que vous changiez ou non d'opérateur, vous pouvez, en principe, conserver votre numéro actuel. Il convient d'échanger avec votre opérateur ou l'opérateur de votre choix au moment de la souscription de l'offre.

- si vous restez chez votre opérateur, vous pourrez, sur demande, conserver votre numéro de téléphone actuel ;
- si vous changez d'opérateur vous pouvez demander de conserver votre numéro via la portabilité du numéro.

Je reçois du public et suis dans l'obligation de proposer une ligne téléphonique d'urgence dans mon établissement, comment procéder ?

Contactez votre opérateur commercial pour échanger sur les différentes solutions disponibles.

Mon logement n'est pas éligible à la fibre, vais-je perdre tous mes services Internet ?

Par principe, à la date de fermeture commerciale du réseau cuivre, tous les logements et locaux à usages professionnels existants seront rendus éligibles à la fibre. Il est toutefois possible que des difficultés persistent pour certains logements ou locaux à usages professionnels. Dans ce cas, rapprochez-vous de THD42.

Je dispose d'un service spécifique, en tant que particulier, (téléassistance, boîtier médical, alarme, etc.) incompatible avec la fibre.

Contactez l'entreprise qui vous a fourni le service en question pour vérifier sa compatibilité du service avec la fibre optique (ou une autre technologie de substitution).

FAQ - FERMETURE PROGRESSIVE DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE EN CUIVRE

Le décommissionnement du réseau cuivre désigne l'opération de fermeture progressive du réseau téléphonique en cuivre par son propriétaire, l'Opérateur historique Orange.

Vais-je être facturé de frais de résiliation ?

Contactez votre opérateur pour faire le point avec lui, ce sujet est de nature commerciale et fonction des conditions initiales de souscription à votre abonnement.

Quelle est la différence entre l'arrêt du support cuivre et l'arrêt de la technologie RTC ?

Le RTC, pour « Réseau Téléphonique Commuté », est la technologie historique utilisée pour acheminer la voix et fournir un service de téléphonie fixe sur le réseau cuivre.

Le réseau physique en cuivre (la boucle locale cuivre, propriété de l'opérateur historique Orange) est donc le support physique qui se matérialise généralement par une prise physique en forme de T (la prise en T) dans les locaux des abonnés.

Le réseau cuivre permet la transmission de la téléphonie via la technologie RTC, mais également, grâce à une autre technologie de transmission (le protocole IP) de bénéficier également de l'Internet, de la TV et d'un autre type de téléphonie fixe à partir d'une box. La fermeture du réseau cuivre implique donc l'arrêt de toutes les technologies de transmission sur ce support.